

**De:** Accès à l'information - Mauricie  
**Envoyé:** 24 avril 2025 10:12  
**À:**  
**Objet:** RE: 200891613 - -Demande d'information-Évaluation Environnementale de Site-Phase I  
**Pièces jointes:** Documents transmis\_Lot 5 394 720\_St-Stanislas\_biffé.pdf; Art. 53-54.pdf; Avis de recours.pdf

V/Réf. :

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 février dernier, concernant la propriété sise sur le lot 5 394 720 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Saint-Stanislas.

Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**

**Bureau de la Mauricie / VB**

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)





Trois-Rivières, le 26 mai 1999

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Monsieur Michel Veillette  
Monsieur Claude Veillette  
Monsieur Stéphane Bordeleau  
Faisant affaires sous la raison sociale  
Veillette et Frères S E N C  
35, rang des Chutes  
Saint-Stanislas (Québec) G0X 3E0

N/Réf. : 7710-04-01-00944-02  
1165470

Objet : Agrandissement d'un bâtiment d'élevage avec enclos extérieur et  
construction d'un ouvrage d'entreposage du fumier

---

Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 15 mars 1999, reçue le 16 mars 1999 et complétée le 14 mai 1999, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage dans le but d'augmenter le cheptel qui passera de 67 à 72 unités animales de bovins laitiers ;

l'érection et l'exploitation d'une plate-forme rectangulaire en béton armé avec descente extérieure, pour l'entreposage du fumier solide desservant les bâtiments # 1 et # 2 ;

l'érection d'un enclos extérieur, desservant le bâtiment # 2 ;

l'exploitation d'un ensemble d'installations d'élevage constitué de deux étables contiguës, abritant un cheptel de bovins laitiers de 72 unités animales (U.A.), soit : le **bâtiment # 1**, lequel abritera 50 vaches de 650 kg, 15 taures âgées de 21 mois et plus (+ 500 kg), 15 taures et génisses âgées de 8 à 21 mois (225 à 499 kg), et 10 veaux âgés de 0 à 8 mois ( 30 à 224 kg), et le **bâtiment # 2**, lequel abritera 10 taures âgées de 21 mois et plus ( + 500 kg ) ;

sur le lot 562 du rang des Chutes Nord-Ouest, cadastre de la paroisse Saint-Stanislas, dans la municipalité de Saint-Stanislas, faisant partie de la MRC de Francheville.

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7710-04-01-00944-02  
1165470

Le 26 mai 1999

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- lettres à M. André Cossette du ministère de l'Environnement, datées du 12 mai 1999, signées par M. Yves Laflamme, ing., concernant les informations supplémentaires demandées, 2 pages ;
- dossier agronomique, préparé et signé par M. Mario Cossette, ing. et agr., le 18 janvier 1999, contresigné par M. Michel Veillette, le 15 février 1999 ;
- demande de certificat d'autorisation, signée le 8 février 1999, par M. Michel Veillette ;
- grilles de distances (2) relatives au Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, signées le 19 janvier 1999, par M. Yves Laflamme, ing.;
- grilles de distances (2) relatives aux exigences de la Directive relative à la détermination des distances relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole, signées le 19 janvier 1999, par M. Yves Laflamme, ing. ;
- confirmation relative aux normes, signée le 19 janvier 1999, par M. Yves Laflamme, ing. ;
- plan de localisation, plans et devis (0199-006), datés du 18 janvier 1999, signés et scellés par M. Yves Laflamme, ing..

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Raymonde Proulx  
Directrice régionale de la Mauricie

RP/AC/fl

Analysé par :  André Cossette, tech.
Recommandé par :  François Thériault, ing.

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER: 7710-04-01-00944-02

DATE DE RÉDACTION: 7 avril 2000

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 6 avril 2000

. INSPECTEUR: Gaetan Grand

. LIEU INSPECTÉ

Ferne Veillette et frères S.É.N.C.  
35, rang des Chênes  
St-Stanislas

. ADRESSE POSTALE

Même

. PLAIGNANT(E): Rencontré(e) oui ( ) non ( )  
NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): Michel Veillette

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

(✓) ( ) ( ) ( )

Nombre 1

ÉCHANTILLONS

( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( )

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

-AUTRE(S) ANNEXÉE(S) ( ) 1.  
PRÉCISEZ

2.

. BUTS: Suivi de l'inspection du 15 septembre 1999

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le système d'acheminement des puits à la base de la motte a été modifié.

Les arénaires n'étaient pas dans la cour d'exercice.

Le registre d'épandage de la saison 1999 n'a pas été complété à date



Photo No: \_\_\_\_\_  
Date: 2000/04/06  
Identification: \_\_\_\_\_

Note: \_\_\_\_\_

Photographe: \_\_\_\_\_



Photo No: \_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Identification: \_\_\_\_\_

Note: \_\_\_\_\_

Photographe: \_\_\_\_\_

Photo No: \_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Identification: \_\_\_\_\_

Note: \_\_\_\_\_

Photographe: \_\_\_\_\_

## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec  
Région : Mauricie

Version du 07 juin 2013

### 1. Identification

Date de l'inspection 19 juin 2013	Heure d'arrivée : 11 h 45	Heure de départ : 11 h 55
Inspecteur : André Gagnon		Accompagné de :
N° intervention : 300806132	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7710-04-01-00944-02	N° du rapport d'inspection : 401051395	
N° demande : 200107842	Type de demande : Programme de contrôle	
But de l'inspection : Valider l'exploitation d'un lieu d'élevage, conformément au REA		

### Lieu inspecté

Nom du lieu : Veillette et Frères S.E.N.C.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : 19769926	Type de lieu : lieu d'élevage
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 38, Rang des Chutes Saint-Stanislas (résidence) G0X 3E0	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,581820000000;-72,421380000000	

### Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Veillette et Frères S.E.N.C.		560, route 352 Saint-Stanislas (Québec) G0X 3E0	90572215

### Conditions météo

--

### Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Michel Veillette	ancien propriétaire	

### Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :			

### Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

### Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 1	Nombre de photos annexées au rapport : 1
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par André Gagnon avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1100IS . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-04\gagan05\7710-04-01-00944-02\2013-06-19	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée,	

### Grilles d'inspection annexées

Numéro	Titre

## Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			
Demandes d'analyses jointes au rapport : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Visite ferme par ferme effectué en novembre 2003, à cette époque M. Michel Veillette était en réflexion sur l'exploitation de la ferme art. 53-54 il a du arrêter l'exploitation d'animaux art. 53-54

## 3. Description de l'inspection

Le 19 juin 2013, je me présente au 69, rang Des Chutes à la résidence de M. Michel Veillette.  
Je lui explique le but de ma visite : mettre à jours les informations de son dossier à jours.

M. Veillette m'informe qu'il ne fait plus partie de l'entreprise que c'est maintenant son frère Claude qui en est responsable. Sur la ferme on y retrouve entre 10 à 15 chevaux en pension.  
Les parcelles situées à l'arrière des bâtiments servent pour des prairies. L'avant du bâtiment jusqu'au boisé est aménager en enclos pour chevaux.

Les animaux n'ont pas accès aux cours d'eaux.

Les terres situé du coté opposé à la rivière ont été vendu à l'entreprise GAB fourmier. (CPTAQ 343280, le 23 septembre 2005)

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Vérification des superficies cultivées Atlas SAGO

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

Environ 21 Ha en prairie et pâturage

**5. Conclusion**

Cette exploitation agricole est maintenant à caractère récréatif. Il n'y a pas de problématique vis à vis le REA.

**6. Recommandations**

Mettre à jour le POA et l'intervenant

Rédigé par : André Gagnon

Date de rédaction : 12 juillet 2013

Signature :

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Richard Beauregard

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Date : 2013-08-05

Commentaires :